

WCC-2020-Dec-145-FR

Création, règles de fonctionnement et supervision des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

Est prié de :

Remercier et reconnaître le Conseil sortant de l'UICN pour sa réflexion sur les critères requis pour la création de Comités nationaux, régionaux et interrégionaux, notamment pour ses propositions de mesures concernant le renforcement de la supervision des Comités par le Conseil dans un souci de transparence, d'indépendance et d'intégrité ;

Reconnaître la valeur des Comités nationaux, régionaux et interrégionaux au sein de l'Union ;

Demander au prochain Conseil de l'UICN d'examiner les conclusions de cette réflexion, en consultation avec des représentants des Membres, des Comités nationaux/régionaux/interrégionaux et du Groupe mondial pour le développement des Comités nationaux et régionaux, en tenant compte des observations faites par les Membres pendant la discussion en ligne et au Congrès telles que résumées dans le rapport du Comité de gouvernance du Congrès ; et

Autoriser le prochain Conseil de l'UICN, en consultation avec les représentants des Membres, des Comités nationaux/régionaux/interrégionaux et du Groupe mondial pour le développement des Comités nationaux et régionaux, à formuler des propositions pour consultation auprès des Membres et soumission aux Membres de l'UICN pour adoption par scrutin électronique au cours de la période intersessions.